

Cornelle », par Mlle Madeleine Roch, et le « Triomphe héroïque », de M. Gustave Zeller, couronné au concours comédien, par M. Mounet-Sully, doyen de la Comédie française. Une musique militaire prêtait son concours à la fête et à l'ouverture du « Cid » et « l'Hyman » de Victor Hugo.

### Une interview d'Allemane

Paris, 27 mai. — Un de nos confrères parisiens, désireux de connaître l'attitude que prendraient les socialistes unifiés vis-à-vis de la délégation des gauches s'est rendu chez le citoyen Allemane, député de Paris et l'a interviewé sur cette question.

« Nous n'avons pas encore envisagé la question, nous a dit le député qu'on s'arrête à l'arrondissement ; mais nous l'examinerons vraisemblablement au cours de la réunion que tiendra, avant l'ouverture de la Chambre, tous les députés du parti. Je puis vous dire cependant que les socialistes unifiés ne comptent pas rester en dehors du bloc, c'est-à-dire qu'ils ne se feront pas représenter à la délégation des gauches. Nous serons heureux, cependant, de soutenir de nos voix « les propositions qui émanent de tous nos collègues de la Chambre, tendant à l'amélioration du sort de l'ouvrier, notre programme, et le savez, n'a qu'un but : augmenter de tout notre pouvoir la force du prolétariat. »

### La Semaine Sanglante

Les organisations socialistes au Père-Lachaise. — Six mille manifestants. — Discours de Vaillant.

(De notre correspondant parisien) Paris, 27 mai. — La semaine sanglante a été célébrée hier par toutes les organisations socialistes de Paris et de la banlieue. A deux heures trois quarts le cortège qui s'est formé boulevard de Ménilmontant est entré au Père-Lachaise. M. Lépine dirige en personne le service d'ordre en compagnie de M. Toussy, chef de la police municipale. C'est dire qu'il est copieux, excessif même, étant données les circonstances et le calme des manifestants.

Les organisations qui sont précédées de couronnes qui vont être déposées tout à l'heure au pied des tombes, sont sectionnées avant leur entrée au cimetière et encadrées d'un contingent important de gardes et de policiers.

En tête, derrière la couronne du groupe parlementaire, viennent les députés, les citoyens Allemane, Croussier, Vaillant, Wilm, Walter, Sembat, Bozier, Dubois, les conseillers municipaux Fribourg, Lajurige, etc.

La couronne du groupe parlementaire porte cette inscription : « Le groupe parlementaire socialiste aux martyrs de 1871. Elle est déposée au pied du mur où expirèrent les victimes de la réaction capitaliste et où se trouvent déjà de nombreux hommages aux morts héroïques. On y voit en particulier celui de Séverine avec cette inscription : « Aux Prisonniers ».

Après les discours, le défilé est prononcé, la première section de manifestants s'éloigne : « Un immense cri de Vive la Commune ! jaillit de toutes les poitrines. On croit qu'il va être le prétexte des bagarres, mais la police n'a rien de plus à craindre. Elle est défilée dans le cimetière, certaines de pouvoir accomplir leur pieux pèlerinage, entonnent l'Internationale et la Carmagnole.

Le défilé est très long. Plus de trente groupes sont représentés formant un total de 6.000 manifestants au moins.

La sortie s'effectue comme l'entrée, sans incident. Les manifestants sont divisés par petits paquets et se dispersent sur le boulevard Ménilmontant, noir de monde et coupé de barrages policiers.

Avant de quitter le cimetière la délégation du groupe socialiste parlementaire s'est rendue aux tombeaux de Blanqui et de Victor Noir.

Devant le monument de Blanqui, le citoyen Vaillant, député de la Seine a adressé une courte allocution aux militants qui l'entouraient.

« Citoyens, a-t-il dit, inspirez-vous des idées d'héroïsme du grand Blanqui. Une sa vie, toute de probité politique, est un exemple à nos principes nous servent d'exemple. N'oublions pas que le peuple n'a rien à attendre d'un gouvernement bourgeois et qu'il ne trouvera son salut que dans l'action socialiste. »

### La DOUMA

Les représentants contre le ministère. — Le premier choc. — Le gouvernement semble ignorer la gravité de la situation. — Les propositions ministérielles. — La chute prochaine.

Le premier choc s'est produit hier entre le ministère et la Douma. M. Gorenkyne a obtenu par sa déclaration un résultat qui dépassera les espérances de ses pires adversaires, puisque l'humanité de la Douma, moins sept voix, a réclamé sa démission. Le comte Heyden lui-même, dont les sentiments modérés ne sont point suspects, a affirmé que la Douma ne pouvait prendre une autre décision. Et l'issue de la séance a opposé l'un à l'autre avec une absolue rigueur le point de vue de l'Assemblée et celui du gouvernement.

M. Gorenkyne semble n'avoir compris aucune des nécessités de la situation. Et il est impossible de concevoir rien de plus médiocre, de plus faible, de plus nul que le programme de gouvernement qu'il a apporté à la Douma. De programme, à proprement parler, il n'y en a point dans cette déclaration. C'est un tableau négatif de tout ce que le pouvoir exécutif est décidé à refuser au pouvoir législatif. Si l'on demande à ce programme de donner son adresse à deux ou trois revendications, à celle surtout que traduit son vote final, c'est-à-dire la responsabilité ministérielle, M. Gorenkyne aurait dû avoir brutalement que le gouvernement était résolu à interdire à l'Assemblée le rôle de contrôle actif qui devrait lui appartenir. Et cette brutalité aurait produit en Russie et au dehors une vive sensation. L'extension même de l'adresse a permis au ministre de noyer le refus capital dans un flot de négations subsidiaires qui obscurcissent l'ensemble et affaiblissent l'impression. Il n'est pas moins vrai que le débat, à son terme, se ramène à cette question, que nous posons depuis quinze jours et qui est la seule qui compte : « L'empereur reconnaîtra-t-il à la Douma, à l'égard des membres du gouvernement, les prérogatives qui appartiennent, dans les pays vraiment constitutionnels, aux représentants élus de la nation ? »

M. Gorenkyne, par conviction personnelle ou sur l'ordre de son chef, a voulu s'acquiescer à l'engagement formel de la résistance sur la carte de la responsabilité ministérielle, au moins aurait-il dû, par un plan précis d'action, assurer au gouvernement le mérite de proposer des solutions immédiates et pratiques. Son factum n'en a cure. Qu'il estime que la réforme électorale et le suffrage universel peuvent attendre, c'est son droit et c'est une opinion qui se suffit à elle-même. Mais sur tout le reste, que veut dire la formule : « Fournir à l'administration des moyens efficaces permettant au gouvernement d'empêcher qu'il ne soit fait abus des libertés accordées ? » Qu'est-ce

d'autre part que propose le gouvernement, à l'égard de la combinaison agraire indiquée dans l'adresse ? On en est réduit à demander quelles seront les mesures prises pour l'amélioration des propriétés paysannes et l'agrandissement des terrains de culture des paysans pauvres.

En ce qui touche l'administration, cette plaie de la Russie, M. Gorenkyne invite la Douma à se contenter de son droit d'interpellation : le beau billet, en vérité, pas la responsabilité ministérielle n'existe pas ! Maintenir l'ordre et l'aide des moyens légaux actuellement existants, c'est autoriser d'ailleurs l'état de siège et toutes les mesures de police. Quant à l'amnistie, elle se trouve en fait réduite à presque rien. La fin de la déclaration peut, après cela, promettre une série de projets de loi sur la responsabilité des fonctionnaires, l'enseignement secondaire et primaire, les tribunaux locaux, l'impôt sur le revenu et sur les successions, la réforme de quelques contributions indirectes et les règlements de douanes. Ce sont là des promesses qui ne suffisent pas à atténuer l'écrasante impression d'intelligence et d'inertie qui se dégage de tout le reste.

Il est clair que, pour le moment, le gouvernement se croit de force à tenir en lisière l'Assemblée dont il n'a pu empêcher la réunion. Or, — des siècles d'histoire sont là pour le prouver, — c'est la plus inadmissible des erreurs. Une autorité qui a permis l'établissement d'un régime contraire, — et ce régime n'étant jamais accepté par elle que sous la pression des circonstances, consacre toujours sa première défaite, — une autorité qui a consenti cette inaction inutile ne saurait pas se défendre artificiellement que les lois fondamentales. En acceptant franchement les conséquences de ses promesses, en faisant confiance à la Douma, en donnant aux constitutionnels démocrates, octobristes et progressistes la force d'un parti du gouvernement, l'empereur pourrait concilier avec les nécessités de prudence et de conservation qui s'imposent aux pouvoirs publics l'aspiration réformatrice qui agit la Douma et la Russie elle-même. En prenant, au contraire, en jetant dans l'opposition non seulement tous les « cadets » mais même les octobristes, il forme contre lui un bloc qui a force d'énergie, finira par écraser le gouvernement.

### Une cause célèbre EN ASSISES

L'affaire d'empoisonnement de Bordeaux. — Troisième audience. — Les dépositions des docteurs. — Un incident. — L'accusée proteste énergiquement et invoque le témoignage des hommes de science. — Mme Canaby malade. — Les débats retardés.

L'intérêt de la fin de l'audience d'hier a porté sur la discussion entre l'accusation et le corps médical, qui a déclaré nettement qu'il était impossible à la science de savoir quelle était la quantité d'arsenic qui avait été absorbée par M. Canaby.

Ce matin l'audience est ouverte à 9 h. 20. L'accusée paraît de plus en plus brisée.

Le docteur Dutazain qui est un ami de la famille, il raconte comment il connaît le début de la maladie de M. Canaby et le conseil qu'il donna à Mme Canaby de garder les déjections de son mari.

Elle répondit que c'était sa belle-mère qui jetait les vomissements. « Voulez-vous que je lui dise l'importance qu'il y a à les conserver ? » dit le docteur Dutazain. C'est inutile, répondit Mme Canaby. Je m'en charge.

Le témoin fait ressortir les lenteurs qui furent mises à provoquer une consultation. On entendit le docteur de Bordeaux, ami de la famille et camarade de l'accusée, qui rend hommage aux qualités d'épouse et de femme du monde de Mme Canaby. Il explique qu'il n'a pas cru que celle-ci trompait son mari.

Parlant de la maladie de M. Canaby, il dit qu'il ne fut pas du tout surpris qu'on ne le recut pas au chevet du malade, ce qui est assez naturel dans les cas graves. En somme, cette déposition est tout en faveur de l'accusée.

Les fausses ordonnances

Le pharmacien Faurie, oncle de l'accusée, vint à son tour déposer. Il est très ému et pleure par moments. L'ordonnance de Gaube lui parut correcte et il n'eut de craintes que plus tard.

Lorsqu'il apprit le transport de M. Canaby à la clinique de M. Villat, il fit alors connaître à M. Villat et au chef de la clinique de Bordeaux qu'il avait reçu de Mme Canaby une ordonnance toxique qui, lui avait-elle écrit, était destinée à des expériences sur des cobayes.

Le pré-juré reproche au témoin son imprudence, mais celui-ci s'en défend énergiquement.

C'est ensuite le pharmacien Erny qui est appelé à la barre. Il raconte comment il reçut trois ordonnances toxiques envoyées par Mme Canaby. Il soutient qu'une des ordonnances portant en tête : « Cabinet du substitué du Procureur de la République », tandis que l'autre, portant en tête : « M. Canaby », était destinée à des expériences sur des cobayes.

Le pré-juré reproche au témoin son imprudence, mais celui-ci s'en défend énergiquement.

C'est ensuite le pharmacien Erny qui est appelé à la barre. Il raconte comment il reçut trois ordonnances toxiques envoyées par Mme Canaby. Il soutient qu'une des ordonnances portant en tête : « Cabinet du substitué du Procureur de la République », tandis que l'autre, portant en tête : « M. Canaby », était destinée à des expériences sur des cobayes.

Le pré-juré reproche au témoin son imprudence, mais celui-ci s'en défend énergiquement.

C'est ensuite le pharmacien Erny qui est appelé à la barre. Il raconte comment il reçut trois ordonnances toxiques envoyées par Mme Canaby. Il soutient qu'une des ordonnances portant en tête : « Cabinet du substitué du Procureur de la République », tandis que l'autre, portant en tête : « M. Canaby », était destinée à des expériences sur des cobayes.

Le pré-juré reproche au témoin son imprudence, mais celui-ci s'en défend énergiquement.

C'est ensuite le pharmacien Erny qui est appelé à la barre. Il raconte comment il reçut trois ordonnances toxiques envoyées par Mme Canaby. Il soutient qu'une des ordonnances portant en tête : « Cabinet du substitué du Procureur de la République », tandis que l'autre, portant en tête : « M. Canaby », était destinée à des expériences sur des cobayes.

Le pré-juré reproche au témoin son imprudence, mais celui-ci s'en défend énergiquement.

C'est ensuite le pharmacien Erny qui est appelé à la barre. Il raconte comment il reçut trois ordonnances toxiques envoyées par Mme Canaby. Il soutient qu'une des ordonnances portant en tête : « Cabinet du substitué du Procureur de la République », tandis que l'autre, portant en tête : « M. Canaby », était destinée à des expériences sur des cobayes.

Le pré-juré reproche au témoin son imprudence, mais celui-ci s'en défend énergiquement.

C'est ensuite le pharmacien Erny qui est appelé à la barre. Il raconte comment il reçut trois ordonnances toxiques envoyées par Mme Canaby. Il soutient qu'une des ordonnances portant en tête : « Cabinet du substitué du Procureur de la République », tandis que l'autre, portant en tête : « M. Canaby », était destinée à des expériences sur des cobayes.

Le pré-juré reproche au témoin son imprudence, mais celui-ci s'en défend énergiquement.

C'est ensuite le pharmacien Erny qui est appelé à la barre. Il raconte comment il reçut trois ordonnances toxiques envoyées par Mme Canaby. Il soutient qu'une des ordonnances portant en tête : « Cabinet du substitué du Procureur de la République », tandis que l'autre, portant en tête : « M. Canaby », était destinée à des expériences sur des cobayes.

L'accusée. — Oh ! mais demandez-leur donc s'ils maintiennent ce qu'ils ont dit hier, et l'accusée se rassure, sanglotant.

Intervention de l'avocat

Son avocat, M. Peyrecave, se lève alors tout ému et la voix tremblante.

« Monsieur le président, je n'ai pas abusé jusqu'ici des incidents ; mais permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas le droit d'affirmer ce que la science elle-même ne peut pas dire. Je vous en supplie, ne discutez pas avec cette femme qui ignore la science, avec nous qui ignorons aussi, un point sur lequel la science n'a pas pu vous répondre.

« Et si je prends le rapport des experts, c'est l'avocat, j'y trouve cette phrase textuelle au bas de leurs expériences : « En » « décline une présomption de crime serait » « criminel », et M. Peyrecave se rassure en jetant à terre son dossier, tandis que Mme Canaby murmure : « Merci », et, fondant en larmes, s'affaisse et perd connaissance au milieu de la plus vive émotion. Elle ne revient pas à elle et on doit l'emporter.

L'audience est suspendue pendant quarante minutes pour permettre à l'accusée de se remettre.

Reprise de l'audience

A la reprise de l'audience, le président fait encore des observations à un pharmacien qui a eu l'imprudence de livrer de la liqueur de Fowler sans ordonnance. Puis on entend un expert, M. Baba, qui fait une sorte de conclusion. Ce pharmacien avait de longues explications sur des vérités qui sont évidentes d'elles-mêmes.

En somme l'expert nous montre pourquoi les ordonnances des lettres anonymes et la copie soignée du docteur Gaube ont été véritablement écartés d'une femme et ce que trouve dans l'écriture de Mme Canaby des ressemblances, des signes, que l'on retrouve dans les pièces qui lui sont imputées. En conséquence, l'auteur unique n'est autre que Mme Canaby.

Le défenseur se lève alors et demande un témoin pour lui dire que l'écriture des pièces n'est pas de Mme Canaby.

Le témoin raconte qu'il n'aurait eu de conversations privées qui précèdent une étude d'ensemble et c'est sur l'ordre du juge d'instruction que ce fait fut mentionné dans le rapport des experts en écriture. Cette explication suffit à la défense.

On entend le docteur expert, M. Debout, qui reconnaît qu'il fut possible à M. Rabot, mais le témoin revint ensuite sur cette opinion et il confirme les dépositions de son collègue qui vient de témoigner. Il affirme, en son nom et en celui de M. Rabot, qu'il n'est pas de l'écriture de Mme Canaby.

On appelle M. Rabot, l'ami d'enfance de Mme Canaby pour lui demander quand les vomissements de M. Canaby s'arrêtèrent. Ce fut quelques jours avant le transport du malade à la clinique de M. Villat. Il déclare ensuite qu'il eut la pensée de la consultation de médecins.

Le témoin, sur une question du président, répond que Mme Canaby eut connaissance de ses projets de mariage, à lui Rabot, mais il dit qu'il aurait fait son testament en faveur des enfants Canaby et que Mme Canaby le savait, mais c'était vague, il n'y avait pas de promesse.

Le président. — A ce moment, vous enregistrez un mari, peut-être, mais rien n'était précis.

On appelle M. Walter, chef de la santé. Mais la défense renonce à son audition.

Un élève en pharmacie vient ensuite se faire admettre, une mercenaire pour avoir livré à la légèreté de M. Canaby.

L'audience est terminée. Elle reprendra à 2 h. 30.

Madame Cabany malade

A la reprise de l'audience de l'après-midi, les médecins ont déclaré que Mme Canaby, sérieusement indisposée, était hors d'état de se présenter devant le jury. Les débats ont été renvoyés à demain.

Voyages Ministériels

M. Sarrien à Charleville

Charleville, 27 mai. — M. Sarrien, président du Conseil, ministre de la Justice, est arrivé à Charleville ce matin à 10 h. 40. Il arriva de Bourbonnais, par Charleville. M. Charolles, M. Milaine, maire de Bourbonnais, et de nombreux amis l'accompagnaient.

La gare était décorée de drapeaux, de verdure et de fleurs. Il y avait beaucoup de monde. A sa descente du train, le président du Conseil a été reçu par Bouyesoud, maire de Charleville, Diény, préfet de Saône-et-Loire, Zevort, sous-préfet, et les membres de la municipalité de Charleville.

Dans une courte allocution, le maire a exprimé à M. Sarrien la joie de la population de le voir venir fêter aujourd'hui avec elle la victoire que les républicains ont remportée par l'élection de M. Chavet.

La foule, mêlée de gens appartenant à la population républicaine de Charleville et son dévouement à la démocratie.

Puis le cortège s'est formé et s'est dirigé vers la salle du banquet.

La foule, mêlée de gens appartenant à la population républicaine de Charleville et son dévouement à la démocratie.

Puis le cortège s'est formé et s'est dirigé vers la salle du banquet.

La foule, mêlée de gens appartenant à la population républicaine de Charleville et son dévouement à la démocratie.

Puis le cortège s'est formé et s'est dirigé vers la salle du banquet.

La foule, mêlée de gens appartenant à la population républicaine de Charleville et son dévouement à la démocratie.

Puis le cortège s'est formé et s'est dirigé vers la salle du banquet.

consent des concessions ou des monopoles, ne doit plus se désintéresser, au point de vue de leur exploitation, de la situation faite aux ouvriers qui y sont employés. Non seulement la durée du travail, l'hygiène et la sécurité, mais encore les conditions mêmes de la rémunération du travail peuvent justifier et provoquer son intervention.

Il doit, chaque fois que la nature du monopole concédé le permet, imposer à participation aux bénéfices qui sera la loi d'un avenir prochain, et donner ainsi un exemple dont la portée sociale sera considérable. M. Barthou annonce qu'il a proposé sur ces bases un projet de réforme de la loi de 1810 sur les mines dont il se propose aussi d'élargir le champ de son application à l'avenir prochain, et donner ainsi un exemple dont la portée sociale sera considérable.

M. Poincaré a Commerce

Commercy, 27 mai. — Les comités républicains de l'arrondissement de Commercy ont offert, aujourd'hui dimanche, dans le marché couvert de la ville, un punch en l'honneur des députés républicains de la Meuse et des départements voisins. Une foule nombreuse avait répondu à leur appel.

M. Poincaré, ministre des finances, qui avait été invité en sa qualité de sénateur, n'est venu que pour assister à la réception.

M. Poincaré a rappelé l'œuvre du dernier ministre, l'énergie qu'il a dû déployer devant les obstacles dressés par la réaction. La République a vaincu, mais, dit-il, après la victoire, il y avait encore du travail, de l'action et aussi des difficultés. M. Poincaré parle ensuite de la nécessité de faire disparaître les déficits des budgets, qui, inévitablement, appellent l'augmentation des impôts.

M. Poincaré s'excuse de prononcer de si graves paroles au milieu d'une fête, mais, selon lui, c'était une digression nécessaire.

M. Ruau a Dijon

Dijon, 27 mai. — M. Ruau, ministre de l'Agriculture a présidé ce soir la distribution des récompenses aux lauréats du concours départemental d'agriculture. Le ministre a assisté le soir, à un banquet qui était offert au Palais des Etats de Bourgogne.

GRAVES DESORDRES A LA POINTE-A-PITRE

Militaires et marins en ribote. — La population ouvrière attaquée. — Nombreux blessés dont plusieurs grièvement. — Départ du Maire au Gouverneur.

Nous recevons de la Pointe-à-Pitre, le journal « L'Emancipation », organe politique et économique de la Fédération socialiste autonome de la Guadeloupe. Voici la narration de notre confrère socialiste sur des faits déplorables et exagérés par la presse réactionnaire.

Dans la nuit du 1er au 2 mai, les militaires qui composent la garnison de la Pointe-à-Pitre et les marins des navires de guerre, le « Jurien de la Gravière » et le « Tondeur », se livrèrent à une violente attaque contre la population ouvrière de notre ville. Plusieurs individus ont été grièvement blessés par les coups de fusil et de mitrailleuse.

Comme d'habitude, ce sont les militaires qui ont provoqué les civils.

En présence des événements qui ont eu lieu mardi soir, le citoyen Légitimus, maire de la Pointe-à-Pitre, candidat à la députation dans l'arrondissement de Grande-Terre, a dû suspendre sa tournée électorale qu'il devait achever en allant visiter les électeurs du Port-Louis et de la Désirade.

Mardi matin, il a adressé au chef de la colonie, le gouverneur Bouloche, la dépêche suivante :

Maire Pointe-à-Pitre Gouverneur Basse-Terre

Porte à votre connaissance que militaires et marins ont causé hier soir graves désordres. Se livrant à attouchements sur femmes et jeunes filles honorables devant leurs maisons. Les coups de fusil ont été tirés. Les soldats ont demandé procurer femmes, après insolences et brutalités envers sa femme. Un autre, place de la Victoire, pendant exécution musicale, criait à haute voix : « Je me fuis de la Pointe-à-Pitre, je vais à Gerville. Quant à Légitimus, si je le rencontre, je lui fais son affaire ! »

Un nommé Horace a été roué de coups place Gourbeyre. Une femme du nom de Zaza a eu le bras fracassé. Un tonnelier, nommé Lécuyer, a eu le visage perforé par un coup de couteau. L'arme est restée longtemps dans la plaie. Des militaires étaient piétinés dans les rues. Beaucoup d'autres ci-devant ont été frappés.

Population indignée et exaspérée. Suis obligé d'interrompre ma tournée électorale pour veiller au maintien l'ordre.

Vous prie de faire consigner militaires et marins. Si j'ai besoin d'eux, j'enverrai réquisitions à vos officiers. LEGITIMUS.

LES LOCK-OUT EN ALLEMAGNE

Berlin, 27 mai. — Un certain nombre d'industries de trois nouveaux districts, ceux de Biele, Leipzig, Augsburg, résolument de prononcer le lock-out contre leurs ouvriers, à partir du 1er juin. Ce seraient encore plusieurs milliers d'ouvriers à ajourner ou à plus ou moins menacés à cette date, de lock-out patrons.

La réaction en déroute

(De notre correspondant bruxellois)

Bruxelles, minuit. — A minuit, les résultats complets des élections pour le renouvellement de la Chambre n'étaient pas encore connus. Mais, d'après les renseignements partiels qui étaient parvenus, on estimait que la majorité catholique de cette assemblée sera réduite d'environ dix sièges.

Voici, d'ailleurs, quelques résultats :

A Namur, l'alliance socialiste-libérale gagne un siège. Il en est de même à Dinan.

A Turnhout, les trois candidats catholiques sont élus. A Virton, M. Heynen, catholique et M. Lorand, candidat du cartel libéral-socialiste sont élus.

Sont également élus : M. Schollaert, président de la Chambre, M. de Trooz, ministre de l'Intérieur, Van der Burgh, ministre de l'Agriculture, Bernier, deux catholiques.

A Malines, Bruges, Nivelles, Louvain les cartels conservent leurs positions. A Dinan, le cartel socialiste-libéral gagne deux sièges.

A Anvers, un libéral serait élu au détriment d'un socialiste. Dans la plupart des arrondissements, c'est le statu-quo.

A Courtrai, on prévoit l'élection d'un cartelliste.

A Bruxelles, les libéraux gagnent un siège, les catholiques en perdent un et les socialistes maintiennent probablement leurs cinq sièges. Sur les 178 bureaux de la capitale, la récapitulation générale des voix donne : Catholiques, 91.000 ; Libéraux, 80.000 ; Socialistes, 32.000. Le siège de l'abbé Daens, démocrate chrétien, est perdu.

individuel, élu par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, bénéficiaires sur ce livret de versements effectués par l'exploitant à raison de quatre pour cent (4 %) de son indemnité de délégué ; moitié sera prélevée sur l'indemnité et moitié sera fournie par l'exploitant lui-même.

L'exploitant sera tenu d'effectuer à la Caisse nationale des retraites le versement d'investissement de 4 % dans le mois de l'avertissement à lui adressé par le directeur des contributions directes pour le recouvrement des indemnités de délégués.

La somme à payer sur mandat délivré au délégué, conformément à l'article 16 de la loi du 8 juillet 1890, et celle à recouvrer par le Trésor sur l'exploitant, seront l'une et l'autre diminuées de deux pour cent (2 %).

Art. 3. — Lorsqu'un ouvrier travaillant dans une mine y remplit les fonctions de délégué, l'indemnité qu'il reçoit pour les journées effectivement consacrées à ses visites entre en compte, concurrentement avec le salaire, pour le calcul de ses charges et avantages dans la société de secours dont il fait partie.

Il est tenu de verser la cotisation statutaire, qui correspond au montant des cotisations, directement à la Caisse de secours dans la huitaine de la réception du mandat mensuel qui lui est délivré par le Préfet.

Sur l'avis à lui notifié par les représentants statutaires de la Caisse de secours, l'exploitant doit opérer de son côté, dans la huitaine le versement statutaire correspondant.

Art. 4. — Tout délégué qui n'est pas actuellement occupé dans la mine participant à la Caisse de secours de sa circonscription sur sa demande, qu'il doit adresser au Conseil d'administration de ladite Caisse et notifier à l'exploitant.

Lorsque la circonscription correspond à plusieurs Sociétés de secours, ce délégué a le droit de choisir celle à laquelle il sera inscrit pendant la durée de ses fonctions.

Pour le calcul de ses charges et avantages, le délégué est assimilé à un ouvrier qui recevrait un salaire égal au salaire moyen des ouvriers du fond ; ce salaire moyen sera fixé, chaque année, par le Préfet dans les conditions de l'article 16 de la loi du 8 juillet 1890.

Le délégué doit verser la totalité de la somme due à la Caisse de Secours directement et aux époques fixées par les statuts.

Aux mêmes époques, l'exploitant est tenu de verser à la Caisse de secours une somme égale à la moitié de la cotisation statutaire du délégué.

L'article 11 de la loi du 29 juin 1894, est applicable aux délégués qui participent à une caisse de secours en vertu du présent article.

L'article 11 de la loi du 29 juin 1894, est celui qui concerne l'électorat et l'éligibilité. D'après la nouvelle loi, les délégués mineurs sont éligibles à la caisse de secours, où par leur indépendance, ils peuvent rendre les plus grands services.

CONGRÈS

DU

Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais

A LENS

La réorganisation du Syndicat. — Les nouveaux statuts.

Le Congrès auquel ont pris part quatre-vingt-cinq délégués s'est ouvert à 10 h. 1/2, dans la salle des sciences de la mairie, sous la présidence du citoyen Basly. Les citoyens Lamendin, Evrard, Cordier, sont à la tribune.

Le citoyen Cordier donne lecture du projet de statuts dont nous donnerons le texte demain dans notre tribune minière, adopté par le Congrès.

Après avoir, sur une demande de MOLLIER, relativement à un vœu tendant à faire mettre en liberté les camarades arrêtés pour faits de grève, Basly rend compte des démarches qui ont été faites par Lamendin et lui auprès des ministres de l'Intérieur et de la Justice.

Après ces explications, le vœu de Mollier est adopté à l'unanimité. Le Congrès passe ensuite à la discussion du projet de statuts.

Accident mortel aux Mines de Liévin

Un mineur pris sous un éboulement.

Un terrible accident s'est produit dimanche vers midi et demi, à la fosse numéro 3 des mines de Liévin.

Une équipe d'ouvriers travaillait dans la veine Léonard, à l'étage de 383 mètres, lorsqu'un éboulement se produisit, ensevelissant l'un d'eux, nommé Louis Mérése, âgé de 22 ans.

Quand on put dégager le malheureux Mérése, écrasé par une masse de terres qu'on peut évaluer à 20.000 kilogrammes, il avait cessé de vivre.

Piette, appelé n'a pu constater le décès. Le corps de Mérése a été ramené à son domicile.

La réaction en déroute

(De notre correspondant bruxellois)

Bruxelles, minuit. — A minuit, les résultats complets des élections pour le renouvellement de la Chambre n'étaient pas encore connus. Mais, d'après les renseignements partiels qui étaient parvenus, on estimait que la majorité catholique de cette assemblée sera réduite d'environ dix sièges.

Voici, d'ailleurs, quelques résultats :